



Repos hebdomadaire obligatoire

Par **jrochecouste**, le **25/05/2009** à **11:18**

Bonjour, une question concernant le nombre de jours de repos hebdomadaire dans le commerce :
Mon épouse travaille comme couturière dans un retoucheur à Paris, elle fait 35 heures, et travaille 6 jours sur 7, donc 1 seul jour de repos par semaine, le dimanche. Est-ce légal de la part de son employeur, est-elle en droit de demander 2 jours de repos par semaine, quelle est la législation en vigueur ? S'il s'avère que 2 jours de repos par semaine est obligatoire, comment peut-elle obliger son patron à faire le nécessaire ?
Merci d'avance.

Par **Visiteur**, le **25/05/2009** à **13:43**

bonjour
pour le code du travail :
Le repos hebdomadaire doit avoir une durée minimale de 24 heures consécutives, il doit normalement être donné le dimanche.
Le repos quotidien de 11 heures consécutives s'ajoute au repos hebdomadaire de 24 heures consécutives. Le repos hebdomadaire minimal est donc de 35 heures.
na voir dans convention collective si plus avantageux....